

**Auteur, titre et références du texte :**

A. Angot, « Simon Hayeneufve, d'après un document inédit », dans le *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 1893 (t. VII), p. 335-351.

**Mis en ligne par :**

Archives départementales de la Mayenne  
6 place des Archives — 53000 LAVAL, France  
[archives@cg53.fr](mailto:archives@cg53.fr)

Date de première mise en ligne : 10 avril 2007.

Référence : FR-AD53-BN-0038

**Texte relu par :**

Valérie Duroy  
d'après un exemplaire conservé aux  
Archives départementales de la Mayenne  
(cote : BC 78\1893\7 ; tiré-à-part : AH 230).

**D'autres textes sont disponibles**

sur le site des Archives de la Mayenne :  
<http://www.lamayenne.fr>

## SIMON HAYENEUFVE

### d'après un document inédit<sup>1</sup>

Dans deux articles insérés, l'un dans le quarante-cinquième volume du Congrès archéologique de France (1878), l'autre dans le *Nouvelliste de la Sarthe* 7 et 8 février 1890, M. Chardon a résumé ce que l'on savait sur Simon Hayeneufve, soit au point de vue biographique, soit au point de vue de son œuvre artistique. M. l'abbé Charles a donné dans le *Bulletin monumental* (n<sup>os</sup> 1 et 2, 1880) quelques nouveaux détails sur le même personnage et indiqué la part qu'il prit dans l'exécution de la châsse de Sainte Scholastique en l'année 1508. Notre intention n'est point de redire ce qu'on trouvera dans ces notices, mais d'ajouter à l'histoire de notre illustre compatriote ce que nous avons appris nous-même par l'étude d'un précieux document non encore utilisé, et dans lequel il tient une place prépondérante.

Puisque, comme le dit M. Chardon, l'épithaphe de Simon Hayeneufve<sup>2</sup> fournit encore les documents les plus certains que nous possédions, nous allons la reproduire en essayant de restituer les mots effacés sur la pierre ou mal lus par le dessinateur de Gaignières. Elle fixera dans l'esprit du lecteur qui aurait besoin de ce secours les dates d'une biographie peu connue, et l'éloge qu'elle contient montrera en quelle estime était tenu le saint prêtre et l'éminent artiste de la Renaissance.

ARESTE TOY PASSANT ET CONTEMPLER | QUE SOUS CESTE PIERRE REPOSE LE CORPS |  
DE MATSTRE SYMON HAYENEUFVE ISSU D'ANGEUO | A PASSÉ JEUNESSE AVECQS LES  
ITALIENS. APRÈS | EN L'AN MIL CINQ CENS AAGÉ DE CINQUANTE ANS | S'EN VINT AU  
MANS OU A FINI LE RESTE DE SA VIE | FINABLEMENT EN L'AAGE DE QUATRE VINGTS ET  
| SEIZE ANS TRANSPERCÉ DU DARD DE LA MORT ET CEDANT | AU TRIBUT DE HUMAINE  
NATURE MOURUT EN | CESTUI MONASTÈRE<sup>3</sup> AUQUEL DÈS L'AN MIL CINQ CENS VINGT

<sup>1</sup> Une note de M. Queruau-Lamerie, publiée dans le présent *Bulletin*, 2<sup>e</sup> série, tome II, p. 314, annonçait l'apparition probable et prochaine d'une étude promise par un érudit sur Simon Hayeneufve, où seraient utilisés les documents que nous analysons ici. Depuis trois ans cette promesse n'a pas été suivie d'effet. Craignant donc que l'attente des amateurs ne soit trop longtemps frustrée, je me décide à publier ce travail qui était en portefeuille depuis six ans au moins.

<sup>2</sup> M. Chardon a donné le premier une reproduction phototypique du monument funéraire de Simon Hayeneufve dans le volume déjà cité du Congrès archéologique de France, d'après la copie des dessins de Gaignières que possède la bibliothèque publique du Mans.

<sup>3</sup> L'abbaye de Saint-Vincent, au Mans.

HUICT AVOIT DONNÉ SOY, SON CORPS ET SES BIENS | COMBIEN IL A DEPRISÉ LES  
MONDANITÉS ET AYMÉ | LES CHOSES CÉLESTES, EN VIVANT SOBREMMENT ET  
JUSTEMENT, SAINCTEMENT ET VERTUEUSEMENT, | TOUT LE PAYS LE TESTIFIE.

QUICONQUE TU SOIS QUI LIS CEST ESCRIPT | PRIE QUE SAME REPOSE AVEC LES BIENS  
| HUREUX.

ET TRESPASSA LE UNZIESME DE JUILLET L'AN | MIL CINQ CENS QUARANTE SIX.

En bordure se lisent deux distiques incomplets de plusieurs mots. Si notre restitution ne vaut rien, elle donnera peut-être l'idée d'en chercher une meilleure.

QUI FUT INGENIO CLARUS, QUI MULTA [CREAVIT]  
HIC SEDEM CONDI[T, CON]DITUR HOC TUMULO.  
VIS NOMEN, NOMEN SYMON A SEPE NOVELLA.  
TERRA TEGIT CORPUS, SPIRITUS ASTRA COLIT.

Un autre distique se lit sur la base du monument et reste à l'état d'énigme.

QUE LAPIS<sup>4</sup> HIC CELAT RESERAT DEPICTA FIGURA,  
NOMINA DECLARAT LITTERA JUNCTA DUPLEX.

Les lettres indiquées au dernier vers sont M.P. Elles sont placées à droite et à gauche d'une sorte de médaillon qui porte en exergue REQUIESCAT IN PACE et au centre duquel le dessinateur a tracé quelques linéaments indéchiffrables ; seuls ils pourraient donner l'explication du premier vers de notre distique.

Enfin, tout au bas du monument, on lit cette sentence :

VICISSITUDO RERUM EST OMNIUM.

Avant de passer plus outre, rappelons d'abord pour préciser ce que l'építaphe indique trop vaguement, que Simon Hayeneufve est né à Château Gontier. Les plus anciens actes des registres paroissiaux, qui datent de 1529, font encore mention assez fréquemment des membres de cette famille à laquelle nous croyons devoir rattacher maître Jean Hayeneufve, curé du Bignon aux dates extrêmes 1512-1538<sup>5</sup>. Il était licencié en droit canon. Il est un point sur lequel les documents que nous allons analyser réforment l'affirmation de l'épigraphiste, point important pour la biographie de l'artiste et pour la date des premiers travaux qu'on peut lui attribuer au Mans. Nous voulons parler de l'année précise du retour au Maine de Simon Hayeneufve après son séjour en Italie, où il passa sa jeunesse. L'inscription dit que ce fut en l'an 1500 ; nous avons au contraire une série d'actes parfaitement authentiques qui attestent sa présence au Mans dès le commencement de l'année 1495. Il est bien vrai que nous n'avons plus de témoignages pour les années suivantes jusqu'à l'année 1500 ; on pourrait donc croire que le voyage en Italie daterait de cette période, s'il n'était dit par ailleurs que notre artiste passa sa jeunesse avec les Italiens ; or, même pour un vieillard de quatre-vingt seize ans, la cinquantaine n'est plus la jeunesse.

Revenons maintenant au manuscrit inédit qui va nous permettre de donner sur maître Simon des renseignements nouveaux et de lui attribuer une situation sociale qu'on ne lui connaissait pas. Nous voulons parler du registre qui figure aux archives du chapitre de la cathédrale du Mans sous la cote B 33 et qui contient les procès-verbaux des visites décanales faites par les doyens de Saint-Julien. Le cahier le plus ancien et le plus volumineux de ce recueil comprend les visites faites par messire Lézin Cheminard en

<sup>4</sup> Le copiste a lu *lapis*.

<sup>5</sup> En 1512, il est en procès avec Jean de la Motte, au sujet de la pièce de terre dite de la Pierre ; Hayeneufve prétendant qu'elle dépend de son lieu des Forges, l'autre affirmant qu'elle fait partie de son lieu de Blamée. Le curé du Bignon céda ses droits pour 40 livres. — 1516. Jean Hayneufve, sieur de la Croix, demeurant à Château-Gontier, pour lui et Catherine Lechevriier, sa femme, achète de Jean Delaune, marchand, un quartier de vigne au lieu de la Lande, en Saint-Rémy. — 1538. Jean Hayneufve, curé du Bignon, rend aveu à Fromentières pour une partie du temporel de sa cure (Tous ces titres sont aux archives de la fabrique du Bignon, ce qui établit l'origine castrogontérienne de ces membres de la famille Hayeneufve).

personne, ou de son temps et par son ordre. Il est rédigé en latin. La préface, un peu prétentieuse, présente ces procès-verbaux des visites du doyen Cheminard comme un modèle que ses successeurs pourront suivre. Le scribe qui l'a écrit a fait son travail non au jour le jour en suivant les visiteurs, mais sur les notes qu'ils lui remettaient. Le secrétaire du doyen, son chapelain ou son vicaire signaient ensuite chaque article. C'est dire assez que ce travail de transcription n'est point l'œuvre de maître Simon, non plus que plusieurs initiales formées d'entrelacs dans le goût du temps et qui souvent prennent une grande partie de la page.

Simon Hayeneufve, à son retour d'Italie, quelle qu'en soit la date précise, revenait dans sa province avec toutes les connaissances, l'art et l'expérience d'un maître consommé, mais il n'avait ni l'indépendance que donne la fortune ni celle que procurent les dignités ecclésiastiques ou civiles. Il eut donc besoin d'un protecteur, et il le trouva dans maître Lezin Cheminard, alors grand doyen du chapitre, c'est-à-dire le personnage le plus haut placé dans l'Eglise du Mans après l'évêque. Le grand doyen s'attacha notre compatriote en qualité de chapelain et de familier « capellanus et familiaris domesticus, » d'où l'on peut conclure qu'il le prit pour commensal ordinaire. Il se faisait accompagner par lui particulièrement dans les visites des églises qui relevaient du chapitre, et quand la messe devait être dite au cours de la cérémonie, le dignitaire la faisait célébrer par son chapelain pendant que le sermon était donné par l'un des doctes théologiens, ses collègues, Geoffroy Boussard en première ligne. C'est le registre des visites décanales de Lezin Cheminard qui nous apprend ce premier point, et le même document étudié minutieusement nous révélera une multitude d'autres détails où les connaissances artistiques ou simplement techniques de l'architecte furent utilisées par son Mécène. Non seulement Simon Hayeneufve était ainsi le compagnon de son protecteur, mais comme le grave personnage ne pouvait s'acquitter toujours lui-même de ses fonctions de visiteur et comme il se faisait remplacer alors par des délégués qui, pour la circonstance, devenaient ses vicaires et en prenaient le titre, maître Simon du Mans eut souvent cet honneur. Les actes où il était seul à accompagner messire Lezin Cheminard sont signés de lui, de cette magnifique signature dont nous reparlerons et que nous mettrons sous les yeux du lecteur ; ceux où il agit comme vicaire du doyen sont, comme presque tous les autres, paraphés par maître Jean Bordier, chanoine lui-même, et des plus notables, puisque ses confrères le déléguèrent en 1483 aux Etats de Tours, et que l'illustre évêque Philippe de Luxembourg le choisit comme procureur à l'assemblée où se traita la réforme de la Coutume du Maine.

Cela dura de la sorte au moins de 1495 à 1510 et plus probablement jusqu'à la fin de la vie de maître Lezin Cheminard qui arriva en 1519. Dans l'intervalle Simon Hayeneufve fut pourvu en commende de la cure de Saint-Paterne. Nous ne lui avons trouvé le titre de curé qu'une seule fois, à la date de 1508.

Le premier dignitaire du chapitre qui avait l'obligation de veiller au bon entretien des églises et presbytères dans les paroisses sur lesquelles s'exerçait sa juridiction, avait certainement fait choix d'un homme aussi habile afin d'utiliser ses talents dans la restauration, l'embellissement ou le nouvel aménagement des églises réclamés par le goût de cette époque de renouvellement.

Si modestes que soient les travaux de ce genre dont il est fait mention dans les prescriptions du doyen contresignées ou plutôt inspirées par l'artiste, il en est où son initiative et sa direction se manifestent, où l'on sent l'homme du métier. Ainsi, à la Bazouge, le tabernacle était hissé d'une manière inconvenante sur un morceau de bois informe au milieu de l'autel ; Hayeneufve fait venir Jacques Desbouis, menuisier au Mans, et lui donne le plan d'un nouveau support d'une forme meilleure et plus décente. C'est un bien petit détail d'ornement, mais dessinée par cet artiste émérite, on peut croire que cette pièce de l'autel attestait, elle aussi, son goût et avait quelque élégance. De même en devait-il être du tabernacle de l'église de Spay restauré en 1509 sur un dessin de sa main. Si les architectes s'étaient occupés autant qu'on le fait aujourd'hui de s'attribuer authentiquement par leur signature ou dans des documents écrits la part qui leur doit revenir dans les travaux exécutés sous leur direction, nous n'en serions pas

réduits à rechercher d'aussi minces détails. Nous apprendrions sans doute que des œuvres assez importantes dont il est question dans les visites décanales de cette période (1495-1510), comme la reconstruction presque complète de l'église de Saint-Nicolas, celle du chancel, à Coulans, les restaurations très considérables des églises d'Etival et de Fillé, les réparations et l'agrandissement de celle de Pontlieue, dotée d'une nouvelle chapelle, ne s'étaient pas faites sans son concours. De même en dut-il être de la reconstruction de l'église de Gourdain, en 1507 et 1509, et de la construction du transept de celle de Changé, dont les murs sortaient de terre en octobre 1509. Mais la situation des artistes était souvent modeste et leurs goûts cadraient avec leur situation ; c'est le cas de notre maître Simon du Mans qui toujours « a déprisé les mondanités. »

Dans l'analyse détaillée que nous allons donner des visites faites par Simon Hayeneufve, en y relevant les petits travaux prescrits par lui et qui se rapportent à son art, on pourra le suivre presque jour par jour dans l'emploi d'une notable partie de son temps, et l'on ne remarquera pas sans intérêt le soin minutieux mis par le plus illustre architecte de la province dans l'inspection des modestes églises sur lesquelles il était chargé de veiller.

Du 14 avril au 22 août 1495 messire Lezin Cheminard visita en personne les quarante églises dépendant du chapitre, toujours accompagné de Simon Hayeneufve, qui signe les actes de ces visites et qui dut prescrire les travaux de restauration qu'on y trouve mentionnés.

Il est donc intéressant d'en faire le résumé :

L'église de Saint-Ouën avait été volée ; on prescrit de tenir fermée à clef la porte du cimetière ; celle de Saint-Nicolas venait d'être restaurée et réédifiée en partie ; on reconstruisait le chancel de l'église de Coulans ; à Chauffour on prescrit de refaire la vitre qui est près de l'autel ; à Tacé de réparer les fonts ; à Saint-Pierre-des-Bois de continuer le cloître de la fabrique, sans doute le chapiteau où se réunissaient les paroissiens pour conférer des affaires de l'église et de la paroisse.

A Saint-Jean-de-Chevrie il faudra faire une rampe au degré par lequel on monte au tabernacle. Le crucifix de l'église de Saint-Hilaire devra être placé dans un lieu plus éminent et plus honorable. A Pontlieue on devra repaver devant l'autel de Notre-Dame. Ordre est donné au procureur de la fabrique d'Aloigné de faire nettoyer les vitres du tabernacle et de clore le cimetière ; celui de Saint-Georges fera faire un baldaquin (?) (*superlectum*) ; celui de Sainte-Croix fera préparer un tabernacle. L'église de la Couture sera pourvue d'une chaîne pour suspendre la custode de *Corpus Domini* et d'une potence pour la soutenir. A Changé il y a lieu de clore le cimetière et de munir le degré qui monte au sacraire d'une rampe de bois ; à Saint-Germain, le lambris du chœur est à refaire. L'église du Pré devra être pourvue d'une rampe au degré du sacraire, et d'un crucifix ; les bancs qui encombrent l'église seront enlevés. Les procureurs de fabrique de Parigné-l'Evêque feront faire un tabernacle et feront réparer les vitres.

Les visiteurs ordonnent de construire un pilier dans l'église de Raudin qui menace ruine, de recouvrir celle d'Arnage et d'en enlever des coffres et des pierres qui s'y trouvent ; le même jour, ils prescrivent au procureur de fabrique de Moncé de placer une rampe en face du degré (*in oppositum scalae*) et de reconstruire l'angle droit du mur de la grande porte. Les habitants de Neuville-sur-Sarthe sont invités à faire construire un sacraire et à réparer la vitre qui est à gauche du grand autel ; ceux de Montreuil devront également réparer les deux vitres qui sont à droite et à gauche du grand autel, et feront faire un crucifix.

Nous retrouvons, pour Joué-l'Abbé et pour un grand nombre d'églises, l'obligation, que nous ne signalerons plus, de placer une rampe à l'escalier qui monte au sacraire ou au tabernacle. Il fut prescrit également de faire recouvrir l'église de Joué-l'Abbé. A Pruillé on devra transporter de la droite à la gauche de l'autel ce même degré du tabernacle ; à Sargé il y avait lieu de réparer la toiture et de repaver sur une fosse ouverte dans l'église ; à Fay, les fonts qui étaient au milieu de l'église seront placés plus bas, vers la grande porte.

Le registre que nous analysons ne signale aucune visite faite par le doyen ou par ses délégués depuis le mois d'août 1495 jusqu'au 4 avril de l'année 1500. Celles qui eurent lieu cette année-là, du 4 avril au mois d'août, furent faites par Guillaume de Commarcé<sup>6</sup>, curé de Vautorte, et par plusieurs autres vicaires du grand doyen. Simon Hayeneufve n'y parut pas non plus. Les actes sont signés par Jean Bordier, qui est qualifié alors notaire ou scribe du Chapitre.

En 1502 les visites se font encore au commencement par des délégués du doyen et sont toujours signées de maître Jean Bordier ; mais le 14 juillet Lezin Cheminard et Simon Hayeneufve visitent ensemble Savigné-l'Evêque et Sargé, ordonnant dans cette dernière paroisse qu'on répare la couverture de l'église et qu'on fasse faire des fers pour la confection des pains d'autel. Puis les visites sont reprises par les mêmes personnages que précédemment ; ce qui donne à croire que le prêtre artiste accompagnait partout l'illustre doyen du chapitre, et que dans la lacune ci-dessus constatée il le suivait comme chapelain dans l'accomplissement d'un autre devoir plus important de sa charge.

Le 31 juillet et le 3 août suivant, Symon Hayneufve visite lui-même, avec le titre de vicaire du grand doyen, Saint-Ouën-en-Belin et Fillé où il ordonne des réparations à la couverture de ces deux églises. Maître Bordier faisait toujours les fonctions de secrétaire.

En l'année 1503, Lezin Cheminard visita encore plusieurs églises, accompagné le plus souvent de son chapelain : Gourdain, où il fit réparer la cuve en plomb des fonts baptismaux ; le Pré, où il ordonna la suppression des bancelles du chœur ; le Sépulcre, où il prescrivit qu'on fit faire une clôture dans le bas de l'église ; Saint-Germain près le Mans, où il demanda que des réparations fussent faites à la toiture et qu'on plantât quatre bornes autour du cimetière pour marquer la séparation avec les rues qui l'entouraient ; Saint-Jean de la Chevrie, où les fonts avaient besoin de réparation, et plusieurs autres paroisses, où il n'y avait aucune injonction nouvelle à faire.

Le 14 et le 18 mai Simon Hayeneufve accompagna maître Jean Olivier dans la visite des églises de Saint-Pavin-de-la-Cité et d'Etival. Dans cette dernière il indiqua des réparations à faire au tabernacle.

Du mois de juillet au mois d'octobre de cette même année 1503, c'est en qualité de vicaire du doyen que notre artiste inspecte un grand nombre de paroisses, où il ne manque pas de prescrire les améliorations ou les réformes nécessaires. A Moncé, on devait avoir ou faire faire une vitre près de l'autel de Saint-Etienne et de Sainte-Marguerite, et une chaire près du grand autel à l'usage du célébrant pendant les grandes messes. Le procureur de fabrique de St-Ouën-en-Belin était chargé de veiller à la mise en bon état de la couverture de l'église, celui de Parigné-l'Evêque de faire adapter une ferrure au sacraire pour qu'il fermât plus solidement. A Sainte-Jame, à Joué-l'Abbé, à la Guerche, à Sainte-Croix on devait réparer la toiture de l'église, et le pavage à Montreuil ; à Fillé il n'y avait qu'une petite fenêtre près des fonts du côté du midi : ordre est donné de l'agrandir pour éclairer mieux les fonts. Le procureur de fabrique de Sargé, au mépris des injonctions qui lui avaient été faites, ayant toujours négligé de réparer la couverture de l'église, fut cité devant l'official. Celui de Neuville est chargé de faire transporter les pierres qui entouraient le cimetière vers le haut de l'église sur un autre point pour y servir de clôture. Ordre est donné de repaver à Aigné la moitié de la nef de l'église, de recouvrir celle de Degré, de réparer la serrure du tabernacle où repose le *Corpus Christi* en l'église de la Quinte, de clore les fonts baptismaux à Tacé.

En l'année 1504, Simon Hayeneufve ne visita personnellement que les églises ci-après : Pontlieue, où l'on n'avait pas tenu compte de la recommandation déjà faite d'établir une rampe au degré placé derrière l'autel pour monter au sacraire ; Sainte-Croix ; Saint-Pavin-des-Champs, où il fit mettre quelques planches sous le campanile, Saint-Gilles, le Pré, le Sépulcre, Saint-Jean-de-la-Chevrie et Saint Germain, dont la toiture avait besoin de réparation.

---

<sup>6</sup> Ce personnage appartient au Bas-Maine ; sa famille porte le nom d'une terre seigneuriale située dans la paroisse de Saint-Cénére.

L'année suivante, 1505, à partir du mois d'août, quelques églises furent encore visitées par Simon Hayeneufve : Ruaudin, Saint-Georges-du-Bois, où il ordonna de faire aux fonts et au pinacle d'importantes réparations, qui consistaient à murer deux fenêtres à cause de la pluie et à ouvrir une porte dans le pinacle ; Etival, Moncé, où il fit ajouter une quatrième marche au degré du sacraire, cimenter les fonts pour qu'il n'y entrât aucune ordure, et placer une chaire au coin de l'autel pour y entendre les fidèles en confession ; Mersenne, dont l'église avait besoin de travaux urgents à la couverture et au dallage de la nef, enfin Saint-Sernin et Fillé où les fonts, par son ordre, furent éclairés par une fenêtre neuve.

Au cours de l'année 1506, depuis le mois de juillet, Simon Hayeneufve fut presque constamment en tournée d'inspection. Voici les principaux travaux qu'il ordonna : A Parigné-l'Évêque, la construction d'un banc derrière l'autel, avec un lutrin pour le chant des matines, des vêpres et des autres offices, les jours de fêtes ; à Savigné-l'Évêque, le déplacement d'un banc de la confrérie de Notre-Dame, qui était au côté de l'autel de Notre-Dame et qui sera placé derrière, la clôture du grand cimetière et le nettoyage du cimetière de la chapelle, dans le bourg ; à Mulsanne, la pose d'une rampe à l'estrade d'où l'on a coutume, le dimanche, d'annoncer les fêtes et les commandements de l'Eglise ; à Moncé, le visiteur ordonne de paver la chapelle où l'on se tient pour sonner les cloches, et d'y dresser un autel : il prescrit une restauration du lambris dans l'église de Sainte-Jame-sur-Sarthe, la pose d'une quatrième marche et d'une rampe au degré du sacraire, en celle de Souillé, à Neuville le déplacement du tabernacle où repose le *Corpus Christi* et son installation au milieu du grand autel.

La visite qui eut lieu le 29 août à la Bazouge nous montre plus distinctement l'artiste dans son rôle. Après avoir ordonné qu'on remplace l'ancienne chaire à prêcher qui tombait de vétusté, il ajouta qu'on devrait enlever du grand autel un tronc de bois informe sur lequel gisait le tabernacle, et il donna à Jacques Desbouis, menuisier au Mans, le plan d'un nouveau support d'une forme plus belle et plus décente. *Honestiori et decentiori forma prout declaratum et ostensum fuit in presentia Jacobi Desbouis, menuisier, Cenomanni commorantis.*

Comme on venait de dépenser des sommes considérables pour restaurer l'église d'Etival, Simon Hayeneufve n'imposa aucune réforme. Il en fut de même à Fillé dont l'église était en pleine restauration. Mais à Allonne il fit placer sous l'image de Saint-Martin une grille en fer pour recevoir les cierges ; à Trangé, il ordonna une réparation aux vitres de l'église, l'installation d'une lampe devant le maître-autel et de quelques planches au-dessous des cloches pour obvier aux accidents. A Chauffour on dut remplacer dans les fonts le bassin qui s'y trouvait et qui était insuffisant, ce qui pouvait avoir un très grave inconvénient — *maximum inconveniens*. — Le procureur de Degré n'ayant point encore fait ouvrir une fenêtre à droite du grand autel, comme il lui avait été prescrit de le faire, l'ordre lui en est renouvelé.

Jean Geslin, procureur de fabrique à Saint-Aubin, eut ordre, sous peine d'une amende de 20 sols, de faire couvrir un pilier appartenant à la tour des cloches, et dans lequel ou contre lequel est le degré qui monte à la tour ; la pluie, en tombant par ce pilier, endommageait le mur et l'escalier. L'église d'Aigné, qui était déjà à moitié réparée, dut l'être entièrement ; celle de Pontlieue venait de recevoir d'importantes réparations dont le visiteur se déclara satisfait.

Simon Hayeneufve fit encore, comme vicaire du doyen, la plus grande partie des visites de l'année 1507. Il commence sa tournée le 15 juillet par les églises de Pruillé-le-Chétif et de Saint-Georges-du-Bois, sans y rien ordonner qui rentre dans notre cadre. Le lendemain, il trouve l'église de Fillé presque entièrement reconstruite — *ferè de novo edificata*. A Sainte-Gemmes, il donne ordre de faire une petite colonne — *pedem* — de bois ou de pierre, pour porter le bénitier qui est près de la grande porte ; de même, il veut qu'on fasse faire un « benoistier » aux églises de Montreuil-sur-Sarthe et de Saint-Saturnin. A Saint-Ouen-en-Belin, il n'y avait point de degré pour monter au sacraire, et celui-ci manquait de plusieurs vitres ; ordre est donné de tout remettre en état. L'église de Trangé dut par ordre du délégué être pourvue d'un tabernacle pour renfermer le

*Corpus Christi*, et d'un plancher au-dessous des cloches. Une chapelle de la Milesse était encombrée de coffres, de fûts et d'autres ustensiles, le cimetière l'était de paille ; tout cela fut réformé.

En l'année 1508, Lezin Cheminard fit lui-même le plus grand nombre des visites qui n'avaient jamais été aussi complètes. Simon Hayeneufve ne le remplaça que trois fois, le 17 août, à Saint-Pavin-des-Champs, où il prescrivit qu'on disposât de telle sorte l'entrée du cimetière que les animaux n'y pussent pénétrer ; le même jour à Saint-Gilles, où il ne trouva ni curé, ni vicaire, ni procureur de fabrique ; puis le 28 septembre, à Pontlieue, où il jugea qu'il fallait consolider le beffroi — *ligna campanas supportantia* — et achever le pavage de la chapelle qui est du côté du prieuré.

En l'année 1509, Simon Hayeneufve parut encore assez souvent et à divers titres dans les visites décanales. Le 8 juin, il donne au procureur de l'église de Spay le dessin d'une restauration de tabernacle — *injunxit quod reparare faciat tabernaculum ... eo modo quod sibi exstitit ordinatum*. Le 27 juillet il était à la Guierche et prescrivait de refaire le pignon de l'église sur la grande porte. Au mois d'août nous le trouvons qui accompagne le grand doyen et qui signe les procès-verbaux des visites faites dans les quatre églises suivantes : Saint-Hilaire, où le cimetière fut, par son ordre, clos, nettoyé et débarrassé de divers empiétements des voisins ; Epineu-le-Chevreuil, où le procureur fut chargé de garnir de vitres ou de toile la fenêtre qui était au côté gauche de l'autel, ce qui pouvait occasionner pendant la messe de graves inconvénients ; Saint-Pierre-du-Bois et Tacé, où rien d'important ne fut prescrit. A Saint-Germain, Simon Hayeneufve qui visitait l'église, comme délégué du doyen, enjoignit qu'on rétablît en pierres ou en bois la clôture du cimetière, afin que l'on ne vit pas désormais les voitures et les animaux fouler et profaner la terre sainte. Le seul acte où nous ayons rencontré le nom de Simon Hayeneufve avec la qualité de curé de Saint-Paterne est à la date du 14 octobre 1509 et se rapporte à la visite de l'église de Saint-Vincent du Mans.

L'année 1510 est malheureusement celle qui clôt le curieux registre que nous analysons. On peut croire qu'il est actuellement incomplet, car les derniers cahiers sont en très mauvais état, rongés entièrement, dans la marge intérieure, par l'humidité. D'après un cahier d'extraits faits au XVII<sup>e</sup> siècle de ce registre, il lui manque au moins trois feuillets. Simon Hayeneufve y signe un assez grand nombre de procès-verbaux de ce même paraphe compliqué dont il n'oublie jamais ni un entrelacs, ni un point ; il n'agit plus, au cours de ces visites, en qualité de délégué, mais il accompagne seulement Lezin Cheminard et c'est dans l'un de ces actes que nous le voyons désigné comme chapelain et familier du grand doyen. C'est à ce titre qu'il dit la messe lors de la visite de l'église Saint-Nicolas dont on venait de faire la « croisée. »

Les travaux prescrits au cours de ces visites de l'année 1510 et qu'on peut avec plus de vraisemblance attribuer à l'initiative de Simon Hayeneufve, parce que les actes où ils sont consignés portent sa signature, sont les suivants, sans importance d'ailleurs : A Saint-Jean-d'Assé, un accès plus facile du cimetière, surtout pour ceux qui viennent du Mans ; à la Basouge, la réparation du toit et de la couverture ; à Saint-Jean-des-Echelles, la clôture du cimetière.

La plupart des actes qui précèdent sont signés sur le registre de la main de maître Simon Hayeneufve. Comparée à nos signatures hâtives, souvent illisibles et sans forme, celle de notre compatriote du XV<sup>e</sup> siècle est un petit chef-d'œuvre. Il est des artistes, peintres, architectes, dessinateurs, même des graveurs qui ne révèlent en rien leur talent ou leurs aptitudes dans leur façon d'écrire et de signer. Il y a au contraire, dans l'art avec lequel est composé le paraphe de maître Simon Hayeneufve, dans la symétrie des lignes, dans les corrections des traits, comme un indice des qualités artistiques de celui qui l'a tracé. Il est remarquable encore que l'ordonnance de cette petite composition est si scrupuleusement observée dans les moindres détails, que l'œil ne saurait voir la plus légère différence dans les cent exemplaires qui s'en trouvent dans le même registre. Nous sommes heureux de pouvoir mettre sous les yeux du lecteur la reproduction de cette signature artistique et compliquée.



Les nouveaux détails que nous venons d'ajouter à la biographie de Simon Hayeneufve sont plutôt copieux que d'une lecture attrayante. Comme ils nous le montrent dans une situation officielle qui n'était pas connue et dans des fonctions et la pratique de son art, nous n'avons pas cru mauvais de les donner avec certains développements malgré leur aridité.

Souhaitons et espérons que des recherches soigneuses faites dans les riches archives de l'ancien chapitre de Saint-Julien par ceux qui les ont à leur portée, amènent la découverte de documents nouveaux et qu'il soit enfin possible d'écrire la vie complète d'un artiste cité parmi les plus illustres et pourtant trop peu connu.

A. ANGOT.